

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 02980

Numéro SIREN : 484 471 818

Nom ou dénomination : 120 X 125

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt 28246

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

cerfa

N° 15948 * 04

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)



Désignation de l'entreprise		120 X 125 SARL		Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		ZONE ARTISANALE MAEVA 22 RUE DU CRISTAL 33380 MARCHÉPRIME						
SIRET		4 8 4 4 7 1 8 1 8 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2				
				Exercice N clos le				
				3 1 0 7 2 0 2 2				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012		
		Autres*		014	830	016	830	0
	Immobilisations corporelles*		028	97 467	030	40 903		56 564
	Immobilisations financières* (1)		040		042			
	Total I (5)		044	98 297	048	41 733		56 564
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	35 799	052		35 799
		Marchandises*		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	39 619	070		39 619
		Autres* (3)		072	39 825	074		39 825
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	117 657	086			117 657
	Charges constatées d'avance*		092	1 450	094			1 450
Total II		096	234 349	098			234 349	
Total général (I + II)		110	332 647	112	41 733		290 914	
PASSIF						Exercice N 1		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120			20 000
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126			2 000
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131			
	Report à nouveau				134			79 415
	Résultat de l'exercice				136			2 911
	Provisions réglementées				140			
Total I				142			104 326	
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			29 240
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			45 311
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			54 421
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	4 419		57 615
	Produits constatés d'avance				174			
Total III				176			186 587	
Total général (I + II + III)				180			290 914	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	21 615
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	54 970
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	52 500

N° 2033-A-SD Editions Informatiques Comptables 2022

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		120 X 125 SARL		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le			
						[3 1 10 17 12 10 12 12]			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210		
	Production vendue	Biens	Services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
					217		218		
		Production stockée* ; (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	19 673
		Production immobilisée*						224	
		Subventions d'exploitation reçues						226	
		Autres produits						230	10 107
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	694 092	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	349 429	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						240	25 736	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier ; - immobilier :)					242	89 899	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 320		244	7 722	
	Rémunérations du personnel*						250	143 833	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	72 837	
	Dotations aux amortissements*						254	12 050	
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259				262	893	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	702 398	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(8 307)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			294	622	
Produits exceptionnels (IV)							290	52 500	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	40 217	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	443	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	2 911	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	2 911	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			2 952	
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			2 260	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	248		330	
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44. duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345							
	BUD (44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346				350
Dont divers	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	8 123	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356				
	Déficits antérieurs reportables *		5 171	dont imputés sur le résultat :			360	5 171	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	2 952	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	40 000	402		404	40 000	406	0					
	Autres	410	830	412		414		416	830					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	6 651	442		444		446	6 651					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460	65 925	462	54 970	464	39 500	466	81 395					
	Autres immobilisations corporelles	470	9 421	472		474		476	9 421					
Immobilisations financières		480	500	482		484		486						
TOTAL		490	123 327	492	54 970	494	79 500	496	98 297					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500	830	502		504		506	830					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 259	532	651	534		536	5 911					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550	59 019	552	9 897	554	39 500	556	29 416					
	Autres immobilisations corporelles	560	4 075	562	1 501	564		566	5 576					
TOTAL		570	69 183	572	12 049	574	39 500	576	41 733					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2		3		4		5						
	6	7		8		9		10						
	DROIT AU BAIL		AUDI A3 DP-208-KG											
Immobilisations	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values									
					Court terme*	Long terme								
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1	40 000		40 000	40 000										
2	39 500	39 500	0	12 500	12 500									
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	79 500	580	39 500	582	40 000	584	52 500	586	12 500	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)		579				Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL		596				12 500	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 120 X 125 SARL					Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	7 000	622	624	7 000	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	7 000	682	684	7 000	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Installations techniques, matériel et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770	775						
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	5 171						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983	5 171						
Déficits reportables		984	0						
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	4 568	381	4 568		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	15 956	380	15 956		
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	59 111		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	70 436		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 120 X 125 SARL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01082021		et clos le : 31072022		Données en nombre de mois	
				1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :		376	4		
dont apprentis		657			
dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	664 312		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
		TOTAL 1	106	664 312	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	932		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
		TOTAL 2	144	932	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats		121	349 429		
Variation négative des stocks		145	6 063		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	70 862		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	2 254		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	893		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
		TOTAL 3	152	429 501	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)		137	235 743
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	235 743		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	664 312	Effectifs au sens de la CVAE *	023 4
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	0 1 / 0 8 / 2 0 2 1	016	3 1 / 0 7 / 2 0 2 2
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022
Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1	(1)
1	

Néant *

Exercice clos le

3	1	0	7	2	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---

 SIREN

4	8	4	4	7	1	8	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise 120 X 125 SARL

Adresse (voie) ZONE ARTISANALE MAEVA 22 RUE DU CRISTAL

Code postal 33380 Ville MARCHEPRIME

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ROIG Prénom(s) JEAN

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 200,00

Naissance : Date 06101962 N° Département 33 Commune BEGLES Pays FRANCE

Adresse : N° 8 Voie ALLEE MAURICE RAVEL

Code postal 33138 Commune LANTON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022
Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)
Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise 120 X 125 SARL

Adresse (voie) ZONE ARTISANALE MAEVA 22 RUE DU CRISTAL

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2033-G-SD Éditions Informatiques Comptables 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

TAUX REDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DETERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI ; article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
		48447181800027
120 X 125 SARL ZONE ARTISANALE MAEVA 22 RUE DU CRISTAL 33380 MARCHEPRIME	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	8123
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, lignes XL et XM ou tableau 2033 B, lignes 360 et 368)	5171
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice	38120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	2952
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	2952
l	III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV. PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX de 19% (Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065)	



Autres informations

Annexe

DISPENSE

Article L123-16-1 du Code de Commerce

120 x 125
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Zone artisanale Maeva, 22 rue du Cristal
33380 MARCHEPRIME
484 471 818 R.C.S. BORDEAUX



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 31 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, et le trente et un octobre, au siège social, à dix heures.

Monsieur ROIG Jean, demeurant 8 Allée Maurice Ravel – 33138 LANTON France. Propriétaire de la totalité des 200 parts de 100 euros composant le capital social de la Société 120 x 125.

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur ROIG Jean, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2022 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 2 911,31 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 911,31 euros, de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 2 911,31 euros

Report à nouveau antérieur 79 414,93 euros

Report à nouveau :

Au report à nouveau, soit 82 326,24 euros

Totaux 82 326,24 euros 82 326,24 euros**Rappel des dividendes distribués**

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/07/2021	0	0	0
31/07/2020	0	0	0
31/07/2019	0	0	0

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues dans la société telle qu'elles doivent être reportées dans le registre des délibérations.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Fait à Biganos

La Gérance